

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 200 (Rect)

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 33

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« de ces établissements rattachés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.